

ONDES

# Que faire avec son iPhone 12



► **L'IPHONE 12**, qui date de 2020, dépasse légèrement le seuil d'émission d'ondes électromagnétiques fixé par les autorités européennes, selon un récent test de l'Agence nationale des fréquences. Le modèle concerné est l'iPhone 12 uniquement, pas le Pro, ni le Pro Max, ni le Mini. Sa vente est suspendue. Jean-Christophe Estoudre, patron de Smaart qui reconditionne les smartphones dans l'Hérault, conseille d'attendre avant qu'Apple ne réalise un ajustement sur le logiciel de tous les appareils :

“ *La puissance sera abaissée à*

*distance.* ” La mise en conformité de l'iPhone doit s'effectuer 15 jours après la recommandation, soit jeudi 28 septembre. Les smartphones reconditionnés seront également mis à jour. Pas utile donc de s'en débarrasser, ou d'investir dans des accessoires anti-ondes. On peut le revendre à un opérateur, ou si on veut juste éviter de toucher l'appareil trop longtemps, le kit mains libres est une solution. ✕ ■